

Le 16 juin 2017

PAR COURRIEL

M. Pierre Méthé  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
[greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Direction principale – Exploitation des  
installations  
20<sup>e</sup> étage  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 10000, succ. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tel. : 514-879-4784  
[Veci.Louis@hydro.qc.ca](mailto:Veci.Louis@hydro.qc.ca)

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (Normes « CIP ») – Dossier R-4005-2017**

Monsieur Méthé,

Par la présente, Hydro-Québec TransÉnergie (« HQT »), dans ses fonctions de propriétaire d'installation de transport (TO) souhaite répondre à l'appel de commentaire de la Régie dans le dossier cité en objet.

HQT soutient la proposition du Coordonnateur de la fiabilité quant à la suspension de l'entrée en vigueur de certaines exigences de la norme CIP-003-5 pour les systèmes électroniques BES à impact « faible » puisqu'avec l'entrée en vigueur de la version 6 des normes CIP aux États-Unis le plan d'implantation de la NERC prévoit que les exigences en question (CIP-003-6 E2.2 et E2.3) entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, date prise en compte par HQT dans l'élaboration de son plan de mise en conformité.

HQT demande respectueusement à la Régie de donner une suite favorable à la demande prioritaire du Coordonnateur de la fiabilité afin de faciliter l'harmonisation des régimes de fiabilité en Amérique du Nord.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.



Louis Veci  
Directeur principal – Exploitation des installations